

ROBERTSAU

Dans l'Est algérien, au Sud de JEMMAPES (à 8 kilomètres), le village de LA-ROBERTSAU culmine à 157 mètres d'altitude.



Nom d'origine : SOUK-ES-SEBT (*Marché du Samedi*) : Climat méditerranéen avec été chaud.

HISTOIRE

Présence Française  1830 - 1962

Les troupes françaises, à leur tête, Anne Jean Marie René SAVARY, duc de ROVIGO, qui commande à ALGER, voudraient bien étendre l'action de la France vers l'Est et reprendre BÔNE, occupée la première fois par le général DAMREMONT en 1830, et une deuxième fois en 1831, par le commandant HUDER ; mais par deux fois, il avait fallu évacuer la ville dans des conditions assez difficiles du fait de l'absence de voies de communication protégées.



Anne Jean Marie René SAVARY, duc de ROVIGO (1774/1833)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Anne_Jean_Marie_Ren%C3%A9_Savary



Joseph VANIMI dit YUSUF (1810-1866)
http://babelouedstory.com/voix_du_bled/yusuf/yusuf.html

En avril 1832, le capitaine Edouard Buisson d'ARMANDY s'installe dans BÔNE avec ses canonnières. D'ARMANDY envoie au duc de ROVIGO, à ALGER, un billet lui expliquant que grâce aux trente marins de la Béarnaise, sous les ordres du Lieutenant de vaisseau FREART, ils ont pris la citadelle de BÔNE mais sont face aux 5 000 hommes du bey de Constantine ; ils attendent des renforts. Les premiers jours sont difficiles et les vivres manquent. Enfin, le 8 avril, les renforts arrivent avec le brick *La Surprise*. Le maréchal SOULT, ministre de la Guerre à la tribune de la Chambre affirme « *La prise de Bône est le plus beau fait d'armes du siècle* ».

Mais il ne faut pas oublier l'action efficace de YUSUF qui permit la réussite de cet authentique exploit.



BÔNE

Six ans plus tard, en 1838, sa banlieue avait déjà un certain nombre de colons agricoles (671 en 1851). Tout à fait à l'Ouest de la plaine, sur les routes à PHILIPPEVILLE et à GUELMA par les montagnes, JEMMAPES avait été créé dès 1848, puis on avait colonisé, en 1855 FOY, en 1858 ENCHIR-SAÏD, en 1860 GASTU et en 1872 LA-ROBERTSAU avec 183 colons recensés en 1877. Ils ne seront que 149 au recensement de 1897.

(Source Anom) : Le centre de population de SOUK-ES-SEBT (ou Souk El Sebt) est délimité par arrêté du 2 avril 1872. Il est en cours d'installation et nommé LA-ROBERTSAU en 1874 ; son peuplement est terminé en 1876. Il reçoit notamment des colons alsaciens et lorrains. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Mais auparavant LA-ROBERTSAU était intégrée au sein de la Commune mixte de JEMMAPES :



COMMUNE MIXTE

La Commune Mixte est une circonscription administrative rurale de l'Algérie pendant la colonisation française, qui se situe au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la commune de plein exercice. Cette circonscription de grande taille englobe une population algérienne nombreuse et une population européenne réduite. Apparue dans les territoires sous administration militaire sous le Second Empire, elle fonctionne ensuite en territoire civil sous un statut inchangé de 1875 à 1956. Sa disparition est organisée par un décret du 28 juin 1956.

Elle est créée par arrêté du 15 octobre 1874 et composée par dix douars de l'ancienne annexe de JEMMAPES et le village de LA-ROBERSTAU. La commune mixte d'EL-ARROUCH, constituée le 5 janvier 1874, lui est réunie par arrêté du 29 décembre 1884. La commune mixte de Jemmapes est agrandie par arrêté du 30 mars 1895 (rattachement de BISSY). Résidence de l'administrateur : JEMMAPES.
Elle est supprimée par arrêté du 14 janvier 1957.

En 1902 la Commune Mixte de JEMMAPES avait une Superficie totale : 291 292 hectares - Population : 82 182 habitants.

Sa composition :

--ARB-SKIKDA : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 14 mars 1968, dans l'annexe de JEMMAPES. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874.

Le douar est intégré dans la commune de BISSY constituée par arrêté du 14 janvier 1957.

--AURIBEAU : Le centre de population d'AÏN CHERCHAR (ou CHARCHAR) de la Commune mixte de JEMMAPES, créé en 1874 (arrêté d'expropriation des terrains en date du 16 septembre) est peuplé à partir de l'année suivante. Il prend le nom d'AURIBEAU par décision gouvernementale du 1er décembre 1893.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec des parties des douars RADJETA et MELLILA).

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Nom actuel : AÏN CHARCHAR.

--BENI-AHMED : Douar issu du territoire de la tribu des SOUHALIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en quatre douars : EULMA EL MEDJABRIA, BENI AHMED, Ouled AHMED et Ouled SASSY. Il est ensuite rattaché à la commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884).

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : AÏN BOU DEBOUZ

--BENI-MEDJALED : Forêt

--BISSY : Le centre de population de BOU FERNANA, créé par décision du 6 septembre 1871, est progressivement peuplé à partir de cette année, mais l'est surtout en 1881. Il prend le nom de BISSY avant 1892. Il est distrait de la Commune de plein exercice de SAINT-CHARLES par décret du 13 mars 1895 puis rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES par arrêté du gouverneur général du 30 mars 1895.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar ARB SKIKDA).

--BOU-TAÏËB : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta MAGROUN.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--EL-GHRAR : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. (Il est situé au sud du douar BOU TAÏËB).

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : GUENDOULA.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--GHERAZLA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN et Ouled MESSAOUD. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Des fermes et des terrains sont lotis en 1907-1914.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : M'RASSEL.

--GHEZALA : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : OUM EL M'SED.

--GUERBES : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 9 juin 1892. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI LAHKDAR.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--HAZABRA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884).

Il est intégré dans la commune des ZARDEZAS par arrêté du 14 janvier 1957.

--KHENDEK ASLA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier

1957. Siège : Mechta EL ANEB.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--KHORFAN : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled Atia délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES(1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI AMOR.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--**LA-ROBERTSAU** : Le centre de population de Souk ES SEBT (ou Souk EL SEBT) est délimité par arrêté du 2 avril 1872. Il est en cours d'installation et nommé LA ROBERTSAU en 1874 ; son peuplement est terminé en 1876. Il reçoit notamment des colons alsaciens et lorrains. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Nom actuel : ES SEBT.



--LANNOY : Le centre de population de DJENDEL, créé en 1874 pour les Alsaciens-Lorrains (arrêté d'expropriation des terrains en date du 28 octobre), est peuplé dès le mois d'octobre ; il est déjà bien établi en 1877. Il prend le nom de LANNOY par décret du 12 décembre 1887. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec la partie Sud-est du douar RADJETA).

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Nom actuel : DJENDEL.

--MELLILA : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Oued MOUGER.

--MEZIET : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la commune mixte de JEMMAPES en 1874. Une partie du douar MEZIET est érigée en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta SETLA.

--OULED -DERRADJ : Territoire des Ouled DERRADJ délimité et constitué en un seul douar par décret du 24 juillet 1869. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN SOUK.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--OULED -HABEBA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Ras El Ma.

--OULED -HAMZA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : KHEMAKHEN.

--OULED -MESSAOUD : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est intégré à la commune des ZARDEZAS créée par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar HAZABRA).

--OUM -EL-NEHAL : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS, délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN FETTAH.

--RADJETA : Territoire de tribu délimité par décret du 27 février 1867 et constitué en un seul douar. Il est ensuite intégré à la Commune mixte de JEMMAPES (1874). Une partie est rattachée à la Commune de plein exercice de JEMMAPES par décret du 15 février 1906, une autre à celle de GASTU par décret du 24 août 1907.

La commune de RADJETA est constituée par la partie est de la commune de GASTU, par arrêté du 21 mars 1958. Siège : MEKASSA. Le reste

du douar est réparti entre les communes de LANNOY et de LASSAHAS.
 Une section administrative spécialisée porte le nom de RADJETA.

--ROKNIA : Centre de population créé en 1904, peuplé en 1905, érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec une partie du douar MEZIET). Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

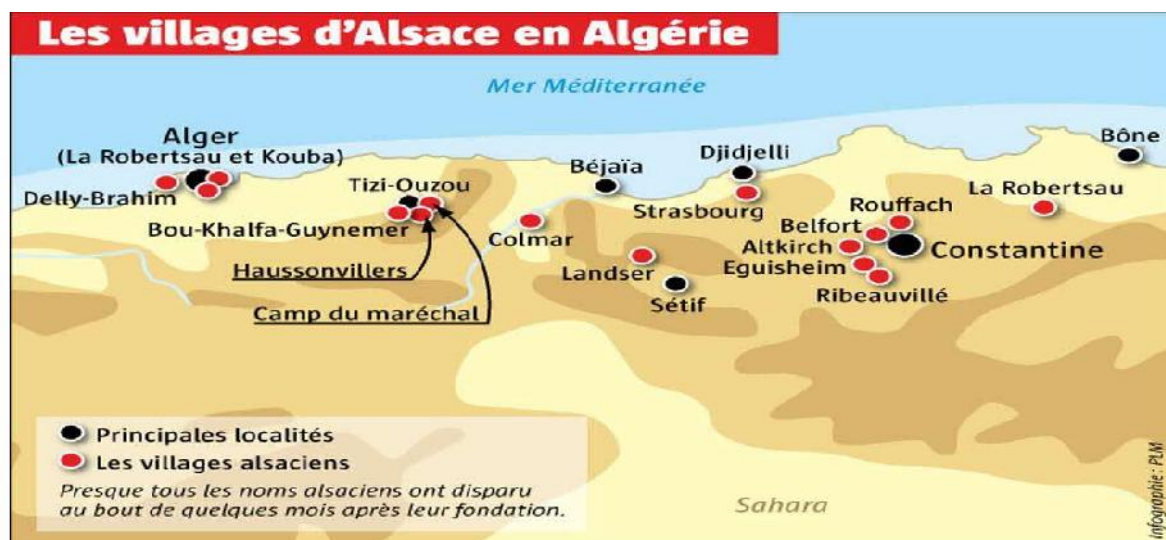
--TENGOUT : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en 9 douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN-SOUK

LES ALSACIENS-LORRAINS EN ALGERIE

Après la défaite française de 1870, l'Alsace et une partie de la Lorraine sont annexées à l'Empire allemand. En vertu du traité de Francfort leurs habitants ont la possibilité d'opter pour la nationalité française en quittant le pays avant le 1^{er} octobre 1872. Parmi les partants, un certain nombre choisissent de s'établir en Algérie terre de colonisation relativement récente.

Les familles alsaciennes et lorraines se regroupent par affinité. Ainsi le 2 avril 1872 est créé le centre de colonisation de SOUK-EL-SEBT auquel est donné le nom de ROBERTSAU en 1874. Son peuplement est terminé en 1876.

Au départ, le centre compte 46 familles dont 17 originaires d'Alsace (familles : GERMANN, PICARD, BURGER, FLODERER, RENNGGER, KUGLER, HERMANN, LOYSON, ZIEGLER, VOGLER, IFFLY, FLÜHR, FRESCHESSER, MUNSCH, BISCHOFF, ESCOLER et DIDIER). La vie du centre est très difficile. Les colons se découragent et vendent leurs concessions. En 1932, il ne reste plus des premiers colons alsaciens que les familles KUGLER et GOGER. Cette dernière est apparentée à la première qu'elle rejoint en 1880



LES ALSACIENS LORRAINS en 1873

Nbre

Source : Site SEMPERE.info

Province	centres	famille	Installation matérielle
Constantine Territoire civil	Rouffach	48	Chaque famille a reçu en arrivant un secours de 50 francs en moyenne. On a ouvert dans chaque centre des chantiers de travaux publics où ont été employés les immigrants. Aux tentes ont succédé des baraques en bois puis des gourbis recouverts d'abord en <i>diss</i> (chaume) puis installés depuis au compte du budget de la colonisation. L'administration de la guerre a avancé des semences sous la garantie directe de l'autorité préfectorale ; elle a fourni en outre des moyens de transport en mulet et prolonger ; au titre des vêtements, des poêles ont été fournis par le comité de secours de France et du département.
	Bled Yousef	24	
	A di Khalifa	18	
	Bou Malek	16	
	Aïn Melouk	16	
	Aïn Smara	3	
	Oued Cherf	2	
	SouK el Sebt	1	
	Bizot	1	
	Kef beni Hamsa Eulma Massela		

Des villages déjà créés ou à créer	Nombre de feux composant le village	Nombre de feux réservés pour les Alsaciens	Maisons abris	Eglise ou chapelle	presbytère	Mairie et maison d'école	Caserne de gendarmerie	Travaux de défense
CENTRE DEJA CREE								

LA-ROBERTSAU 50 20 1000 f 6000 f 15000 f 10 000 f

Le site du collectif GUELMA précise: « *Ce coquet village, situé sur l'éperon constitué par le confluent de l'oued Fendeck et de l'oued Ouldja, doit sa vitalité actuelle à l'énergie de quelques colons descendants des premiers immigrants. Les vignobles de LA-ROBERTSAU produisent un vin excellent ; l'eau de vie de marc extraite des résidus de la vinification peut faire concurrence à celle de JEMMAPES. L'olivier pousse naturellement, et de nombreuses olivettes ont été constituées en greffant les sauvageons. Aussi, existe-t-il deux huileries qui, pendant les années d'abondance, produisent une huile très estimée* ».



Auteur : Monsieur Yves MARTHOT (CDHA Aix en Provence)

« Par le traité signé le 10 mai 1871 à Francfort, la France cède à l'Allemagne les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, ainsi qu'une partie du département de la Meurthe. Elle doit en outre payer une dette de 5 milliards de franc-or. Ce traité autorise les habitants des territoires concernés à choisir leur nationalité avant le 1er octobre 1872 (un article du 11 décembre 1871 repousse ce délai au 1^{er} octobre 1873). Les Alsaciens Lorrains émigrés en Algérie depuis 1830 sont également concernés par ce traité.

La proposition de loi du 4 mars 1871 octroie 100.000 hectares de bonnes terres aux nouveaux colons émigrant en Algérie. Celles-ci proviennent en grande partie de séquestres des tribus révoltées de Kabylie en 1871.

Au cours de la dernière semaine de septembre 1 000 Alsaciens embarquent pour l'Algérie, leur nombre augmentera dans les jours suivants.

En Alsace, entre 1871 et 1875, 166.117 personnes émigreront vers la France, l'Amérique et l'Algérie sur une population de 1.043.178 recensée en 1871. Le plus déterminant pour les jeunes gens nés entre 1851 et 1855 fut de fuir le service militaire prussien. Certains s'engageront dans la Légion étrangère où l'on notera entre 1882 et 1885 un effectif de 45% d'Alsaciens dans les rangs des deux régiments étrangers.

Les conditions offertes par les agents recruteurs pour l'Amérique attirèrent une grande partie d'émigrants. Du 10 mai 1871 au 23 août 1872 on relève 17.000 départs pour l'Amérique, soit trois fois plus que pour l'Algérie. Le contrat proposé à l'émigrant en partance pour l'Amérique lui permet d'aller à New York pour environ 150 francs depuis Strasbourg, vivres et bagages compris ; ces derniers étant acceptés jusqu'à 100 kg alors que la limite pour l'Algérie est fixée à 30 kg. Le voyage vers Toulon ou Marseille reste très pénible et coûteux du fait que les compagnies de chemin de fer n'accordent pas les mêmes avantages aux émigrants en partance pour l'Algérie, malgré un secours de route de 15 centimes par lieue (4 km) qui leur est accordé, soit la somme de 30 francs environ pour un trajet Strasbourg Marseille. Rappelons que le salaire d'un journalier de l'époque est entre 0,50 et 1 franc » (Fin citation Y MARTHOT).

Pour cela une association fut particulièrement active avec l'aide d'un ancien sous-préfet de SAVERNE, Monsieur GUYNEMER.



Joseph Othenin Bernard de CLERON, comte d'Haussonville (1809/1884)

Si plus, je vous recommande ce lien : [https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Alsaciens-](https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Alsaciens-Lorrains_en_Alg%C3%A9rie_et_les_nouveaux_villages_fond%C3%A9s_par_la_soci%C3%A9t%C3%A9_de_protection)

[Lorrains en Alg%C3%A9rie et les nouveaux villages fond%C3%A9s par la soci%C3%A9t%C3%A9 de protection](https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Alsaciens-Lorrains_en_Alg%C3%A9rie_et_les_nouveaux_villages_fond%C3%A9s_par_la_soci%C3%A9t%C3%A9_de_protection)

Après la guerre de 1870, il fonda et présida l'Association des Alsaciens-Lorrains, formée pour aider les habitants de l'Alsace-Lorraine qui avaient choisi de conserver la nationalité française à s'établir en Algérie.

	AU 15 JANVIER 1872.				AU 25 FÉVRIER 1872.			
Beniziad (ou Rouffach)...	43	—	239	—	52	—	000	—
Bled-Youssef.....	24	—	120	—	24	—	000	—
Sidi-Khalifa.....	18	—	91	—	18	—	00	—
Aïn-Melouck (ou Obernai)..	17	—	85	—	18	—	00	—
Bou-Maleck(ou Eguisheim).	11	—	51	—	12	—	00	—
Sou-kel Sebt.....	2	—	7	—	18	—	00	—
Oued-Séguin.....	3	—	19	—	3	—	00	—
Clausel.....	5	—	24	—	5	—	00	—
	125 familles 636 personnes.				150 familles 750 personnes.			

RAPPORT de Monsieur GUYNEMER, Membre de la société de protection des Alsaciens-lorrains :

Visite du 18 février 1873 avec Monsieur DESCLOZEUX, préfet de CONSTANTINE.

SOUK-EL-SEBT : « Centre nouveau, créé récemment près de JEMMAPES, et où rien n'est encore fait. 30 familles algériennes y ont des concessions, et on y a envoyé deux colons alsaciens-lorrains. L'un, le sieur BIDON, a reçu sa concession au titre 1er; l'autre, est son neveu, il a sa concession au titre 2.

Ce dernier a reçu des bœufs du Comité de Constantine; la préfecture lui a fourni une charrue, des semences, vêtements, vivres, etc. Comme il y a encore des concessions vacantes à SOUK-EL-SEBT, on y enverra, sans doute, d'autres familles alsaciennes prochainement; elles seront sous la tente, et là, comme ailleurs, des maisons devront leur être construites (A notre visite, le 18 février, il y a 18 familles).

Il sera aussi nécessaire de faire un chemin d'accès de 10 kilomètres pour relier SOUK-EL-SEBT à la route d'EL-ARROUCH à BÔNE. Ce chemin coûtera 150 000 francs ; il n'est pas commencé, et il n'y a aucun crédit en 1873 ».

PIONNIER ALSACIEN :

-Auteur Monsieur Jacques FURET -

Josep FLODERER, né en 1825 à Ribauvillé (Haut-Rhin), a immigré en Algérie avec son épouse et leurs trois enfants dont ma grand-mère maternelle. Il allait rejoindre son frère, père de 12 enfants, déjà installé à LA-ROBERTSAU, commune créée à l'intention des Alsaciens-lorrains.

Le voyage eut lieu au début de l'été 1873. Ma grand-mère racontait qu'elle avait quitté clandestinement Ribauvillé en traversant la forêt vosgienne à cheval ; on peut donc se demander si, à cette époque, les autorités allemandes d'occupation étaient favorables au départ des cultivateurs alsaciens vers l'Algérie.

Le 14 juillet, l'administration de la « commune indigène 305 » informa le préfet du département de Constantine que la famille alsacienne avait été installée dans un gourbi libéré, portant le numéro 42.

Le bail avec promesse de location de concession ne fut signé que le 11 février 1875, et le titre de propriété rendu définitif que le 11 septembre suivant, pour une contenance totale de 30 hectares 83 ares, répartis en : lot urbain 15 ares, lot de jardin 20 ares, lot rural de seconde zone 19 ha 36 a, plus un lot pour la culture du tabac d'un hectare et 4 ares »



L'arrivée à LA-ROBERTSAU

ETAT CIVIL

- Source ANOM -

- Première naissance : (20/01/1875) de BURGER Léo : Son père Antoine, 35 ans était *Cultivateur* ;
- Premier décès : (02/07/1875) de M. MALLINGER Marie (âgée de 55 jours ans, sans autres précisions) ;
- Premier mariage : (26/11/1881) de M. KUGLER Ignace (*Cultivateur natif d'Alsace*) avec Mlle TERGAND Marie (*SP native d'Algérie*)

Les premiers DECES :

- 1875 (06/07) : RENGGER Rosalie (*âgée de 5ans native Alsace*) : Témoins MM. KUGLER Ignace (*Cultivateur*) et SEIGNEUR Pierre (G. champêtre) ;
- 1875 (21/08) : LOUIS Emile (*âgé de 18mois*) : Témoins MM. MEDALE Célestin et DUMAS Honoré (*Cultivateurs*) ;
- 1875 (23/08) : LOUIS Jules (*âgé de 2 mois*) : Témoins MM. MEDALE Célestin et DUMAS Honoré (*Cultivateurs*) ;
- 1875 (16/10) : BERTRAND R. Marie (*âgée de 4ans*). Témoins : MM. MEDALE Célestin (*Cultivateur*) et SEIGNEUR Pierre (G. champêtre) ;
- 1875 (15/11) : BURGER Achille (*âgé de 7ans natif d'Alsace*). Témoins : MM. KUGLER Ignace (*Cultivateur*) et SEIGNEUR Pierre (G. champêtre) ;
- 1875 (07/12) : BRICE Angèle (*âgée de 2jours*). Témoins MM. MARCHAND Joseph et REYGERAUD Henri (*Cultivateurs*) ;
- 1876 (23/01) : LEMANN Mathias (*60ans natif d'Alsace*).Témoins MM. BERTAND Alphonse (?) et SEIGNEUR Pierre (G. champêtre) ;
- 1876 (18/03) : MATHIEU Charles (*âgé de 6ans natif d'Argentine*) ; Témoins MM. GAREL Léon (?) et SEIGNEUR Pierre (G. champêtre) ;
- 1876 (12/05) : MATHIEU Victor (*âgé de 6mois*). Témoins MM. DUFLOT Louis et FLORIOT Louis (?);
- 1876 (22/05) : DIDIER Marie (*âgé de 4ans*). Témoins MM MEDALE Célestin et DIDIER François ;
- 1876 (28/06) : LAYAT Alphonse (*âgé de 18mois*). Témoins MM. IFFY Georges et REPELIN Marcelin (?);
- 1876 (02/08) : REPELIN Joséphine (*âgée de 9ans native Isère*). Témoins MM. DIDIER François et PICARD Eugène (?);
- 1876 (06/08) : BAYLOC Louise (*âgée de 14mois*). Témoins MM. DIDIER François et GAREL Léon (?);
- 1876 (22/08) : VALENTIN Georges (*âgé de 10 ans natif de la Loire*). Témoins MM. BORDET Come et MORIN Jean (?);
- 1876 (25/08) : DIDIER Emilie (*âgée de 17mois*). Témoins MM. REPELIN Marcelin et GAREL Léon (?);
- 1876 (26/10) : FELDMANN épouse BURGER Marie (*âgée de 30ans native Alsace*). Témoins MM. REPELIN Marcelin et GAREL Léon (?);
- 1876 (02/11) : BURGER Marie (*âgée de 5jours*). Témoins MM. REPELIN Marcelin et GAREL Léon (?);

<u>Années</u> :	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
<u>Décès</u> :	5	2	3	7	1	7	2	2	6	5

L'étude des actes de Mariage nous permet de révéler quelques origines :
(SP = Sans Profession).

- 1893 (15/04) : de M. LEBERON Odillon (*Douanier natif du Gers*) avec Mlle GAREL Nancy (*SP native du Tarn*) ;
- 1893 (12/08) : de M. TERGAND Justin (*Cantonnier natif d'Algérie*) avec Mlle VOLCKMANN Marie (*SP native d'Alsace*) ;
- 1893 (07/10) : de M. LABENE Pierre (*Expert des vignes natif du Gard*) avec Mlle MANCA Ephisia (*SP native d'Algérie*) ;
- 1893 (14/10) : de M. CHAVANON Augustin (*Charron natif de l'Ardèche*) avec Mlle OTTAVIANI Marie (*SP native de la Corse*) ;
- 1894 (25/08) : de M. FLEURIOT Gabriel (*Cultivateur natif d'Algérie*) avec Mlle VOGEL Marie (*SP native d'Algérie*) ;
- 1894 (08/09) : de M. GOGER Joseph (*Cultivateur natif d'Alsace*) avec Mme (Vve) VOLCKMANN Madeleine (*SP native d'Alsace*) ;
- 1896 (21/05) : de M. LABORDE Alban (*Cultivateur natif du Gers*) avec Mlle TERMIGNON Louise (*SP native d'Algérie*) ;
- 1896 (29/08) : de M. (Veuft)TORASSO Ferdinand (*Charron natif d'Algérie*) avec Mlle FAZINCANI Jeanne (*SP native de la Corse*) ;
- 1897 (12/07) : de M. COMBRE Pierre (*Cantonnier natif de Hte Savoie*) avec Mlle MATTEI Natalina (*Ménagère native de la Corse*) ;
- 1898 (03/02) : de M. BAYLOC Louis (*Cultivateur natif d'Algérie*) avec Mlle LOUIS Emelie (*SP native d'Algérie*) ;
- 1899 (05/08) : de M. MATTERA Joseph (*Instituteur natif d'Algérie*) avec Mlle BARTHELEMY Françoise (*Institutrice native d'Algérie*) ;
- 1899 (19/08) : de M. JOURNE Prosper (*Quincailler natif de Marseille*) avec Mlle BAYLOC Louise (-1899 (*SP native d'Algérie*);
- 1899 (04/11) : de M. NIESS J. Baptiste (*Cultivateur natif de Moselle*) avec Mlle CAPRIATA Jeanne (*Ménagère native d'Algérie*) ;
- 1902 (09/01) : de M. BARDOT Jules (*Gendarme natif de la Nièvre*) avec Mlle BAYLOC Juliette (*SP native d'Algérie*) ;
- 1903 (14/03) : de M. LANGOLF Charles (*Menuisier natif d'Alsace*) avec Mlle PICARD Eugénie (*SP native d'Algérie*) ;

-1904 (30/04) : de M. MATTEI François (ex Militaire natif de Corse) avec Mlle SERRE Andréa (SP native de Charente) ;
-1904 (15/10) : de M. CAMILLIERI J. Michel (Cultivateur natif d'Algérie) avec Mlle GAREL Marie (SP native d'Algérie) ;

Quelques Naissances relevées :

(1902) BAYLOC Désiré (Cultivateur) ; (1900) BAYLOC Julien (Cultivateur) ; (1902) BARDOT Julien (Gendarme) ; (1901) BERTRAND Yvonne (Cultivateur) ; 1895) CANAVAGGIO Charles (?) ; (1896) CANAVAGGIO Désiré (?) ; (1900) COMBRE Lucie (Cantonnier) ; (1896) DETAMPES Frédéric (?) ; (1899) DIDIER Adolphe (Cultivateur) ; (1900) DOUGNAC Henri (Garde-forestier) ; (1901) FLEURIOT Elise (Cultivateur) ; (1900) GARNIER Henry (Garde-forestier) ; (1902) GERARD Suzanne (Garde-forestier) ; (1899) GOGER Emile (Cultivateur) ; (1902) GOGER Henri (Cultivateur) ; (1897) GOGER Marie (Cultivateur) ; (1897) LABORDE Albert (Cultivateur) ; (1903) LANGOFF Victorine (Menuisier) ; (1902) LE-VERGER Marie (Garde eaux et forêts) ; (1903) MATTEI Noël (ex-militaire) ; (1898) MEDALE Honorine (Cultivateur) ; (1895) MEDALLE Antoinette (?) ; (1900) NIESS J. Paul (Cultivateur) ; (1898) TERGAND Maria (Garde-champêtre) ; (1897) VOLCKMANN Georges (Cultivateur) ;

NDLR : Si l'un des vôtres n'est malheureusement pas mentionné, je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom algérie, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner LA-ROBERTSAU sur la bande défilante.

-Dès que le portail LA-ROBERTSAU est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.

DEMOGRAPHIE

- Source : DIARESSAADA -

Année 1902 = 300 habitants dont 238 européens ;

Année 1954 = 1 648 habitants dont 44 européens ;

Année 1960 = 5 538 habitants dont 85 européens ;

DEPARTEMENT

Le département de Constantine est un des départements français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962.

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux trois beyliks de l'État d'Alger récemment conquis. Par conséquent, la ville de Constantine fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors tout l'est de l'Algérie. Les autres départements étaient le département d'Alger au centre du pays et le département d'Oran à l'ouest. Les provinces d'Algérie furent totalement départementalisées au début de la III^e république, et le département de Constantine couvrait alors environ 192 000 km².

Il fut divisé en plusieurs arrondissements, avec six sous-préfectures : BATNA, BÔNE, BOUGIE, GUELMA, PHILIPPEVILLE, SETIF.

Le 7 août 1955, le département de Constantine fut amputé de sa partie orientale, avec la création du département de BÔNE.

Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays amputa le 20 mai 1957, le département de ses régions occidentales et méridionales par la création de deux départements supplémentaires : le département de SETIF et le département de BATNA.

Réduit à la région de Constantine et à sa côte, le nouveau département de Constantine couvrait alors 19 899 km², était peuplé de 1 208 355 habitants, et possédait sept sous-préfectures : AÏN-BEÏDA, AÏN M'LILA, COLLO, DJIDJELLI, EL-MILIA, MILA et **PHILIPPEVILLE**.

Une dernière modification lui fit perdre temporairement au Nord, l'arrondissement de DJIDJELLI vers un éphémère département de BOUGIE, du 17 mars 1958 au 7 novembre 1959.



L'arrondissement de PHILIPPEVILLE comprenait 26 localités :

AÏN-KECHERA - AÏN-ZOUI - AURIBEAU - BAYARD - BENI-BECHIR - BOUDOUKHA - BOU-SNIB - COL des OLIVIERS - DANREMONT - EL-ARROUCH - FILFILA - GASTONVILLE - GASTU - JEMMAPES - LANNOY - **LA-ROBERTSAU** - M'RSSEL - OUM-TOUB - PHILIPPEVILLE - ROBERTVILLE - ROKNIA - SAINT-ANTOINE -SIDI-MESRICH - STORA - VALEE - ZARDEZAS -

MONUMENT AUX MORTS

- Source : *Mémorial GEN WEB* -

Le relevé n°57268 de la Commune mixte de JEMMAPES mentionne les noms de **145 soldats « Morts pour la France »** au titre de la **Guerre 1914/1918** ; dont un soldat résidant à LA-ROBERTSAU (en rouge), à savoir :



Ce monument a été conçu par le sculpteur Maxime REAL DEL SARTE [né 2 mai 1888 mort 15 février 1954, mutilé de guerre, fondateur et chef des Camelots du Roi]

ADADLA Moussa (Tué en 1915) -**ABDELHAKI** Messaoud (1917) -**ABDELMELEK** Mohamed (1918) -**ABDI** Ahmed (1916) -**AHMED LALOUI** Tahar (1918) -**AÏSSAOUI** Mohammed (1918) -**AMRANE** Belgacem (1918) -**ASLOUDJ** Mohammed (1918) -**AZZEDDINE** Mohammed (1917) -**BAZINE** Mohamed (1919) -**BECHINA** Ammar (1918) -**BEDJAOUI** Mohammed (1915) -**BEGHA** Mohammed (1914) -**BELFAREH** Ammar (1915) -**BELHACANI** Abdallah (1915) -**BELHADAD** Ahmed (1917) -**BELMARS** Mohammed (1914) -**BELMIR** Ali (1918) -**BELMIR** Saïd (1916) -**BEN SELLAT** Mohammed (1917) -**BENMOUSSA** Ahmed (1918) -**BENMOUSSA** Tayeb (1918) -**BENREDOUANE** Boudjemaâ (1915) -**BERDOUDI** Ammar (1915) -**BERHAIL** Brahim (1917) -**BERREHAIL** Boudouda (1916) -**BICHARI** Arès (1917) -**BOISADAN** J. Louis (1916) -**BOUALLEG** Saïd (1918) -**BOUCHENKIR** Brahim (1915) -**BOUDIAF** Mohamed (1918) -**BOUHALLAS** Saïd (1918) -**BOUKHERROUBA** Mohammed (1914) -**BOUKROUCHI** Ahmed (1918) -**BOULARES** Ali (1918) -**BOULARES** Ammar (1918) -**BOULASSEL** Ammar (1918) -**BOULASSEL** Laïd (1915) -**BOUMAIZA** Aïssa (1915) -**BOUOUK** Salah (1918) -**BOUTALBA** Salah (1914) -**BOUTBENE** Salah (1915) -**CATHALA** Théophile (1915) -**CHAKAR** Brahim (1918) -**CHAOUI** Messaoud (1915) -**CHEHAT** Mohammed (1918) -**CHEMANE** Mahmoud (1916) -**CHERAGA** Bachir (1915) -**CHOUAH** Amor (1914) -**COLONNA** Jean (1915) -**DARDAR** Larbi (1918) -**DEBABI** Saïd (1915) -**DEGGOUCHE** Ahmed (1916) -**DJEBABBLAB** Laoucine (1915) -**DJEROU** Mohammed (1915) -**DJEZI** Brahim (1917) -**DJOUDI** Mohammed (1914) -**EDOUARD** Charles (1917) -**EL MANSOURI** Tahar (1916) -**ESTAQUE** Camille (1915) -**ESTAQUE** Louis (1915) -**FANY** Adrien (1914) -**GHARBI** Hamel (1914) -**GHAZI** Ahmed (1917) -**GHAZI** Brahim (1918) -**GHENANOUA** Ammar (1918) -**GHENANOUA** Aïssa (1917) -**GHERIMIL** Lakhdar (1916) -**GHERSI** Boudjemaâ (1916) -**GORID** Boudjemaâ (1918) -**GOUASMIA** Tayeb (1916) -**GUERAICHI** Messaoud (1914) -**HADDAD** Salah (1916) -**HADEF** Ammar (1916) -**HALIEME** Brahim (1918) -**HAMMOUDA** Abdallah (1919) -**HEFADIA** Mohammed (1918) -**KADRI** Tahar (1918) -**KARRA** Amor (1916) -**KEDDACHE** Bouguerra (1916) -**KHATTAB** Abdallah (1917) -**KHELIDJ** Rabah (1915) -**KHELIFA** Ali (1919) -**KROUD** Amor (1917) -**LAFFOND** Auguste (1917) -**LAÏB** Messaoud (1918) -**LALLAOUA** Rabah (1918) -**LAMAMRA** El Hadj Ben Ahmed (1918) -**LAMAMRA** Salah (1918) -**LAMIRI** Mohammed (1915) -**LAOUAR** Mohammed (1917) -**LAOUCHERIA** Ahmed (1915) -**LATRECHE** Salah (1918) -**LEBGUIRET** Aïssa (1915) -**LEBGUIRET** Mohammed (1917) -**LEBGUIRET** Sellam (1917) -**LEGER** Charles (1914) -**LITIM** Khemis (1914) -**LOUCIF** Amor (1915) -**LOUDJANI** Saïd (1915) -**MACHTEUR** Khelifa (1916) -**MADJENE** Ammar (1919) -**MADJENE** Saâd (1914) -**MAHFOUD** Ali (1918) -**MALALA** Lakdar (1917) -**MALLEM** Ali (1918) -**MANCEUR** Abdallah (1918) -**MAZLINI** Boudjema (1915) -**MEBROUKI** Ammar (1918) -**MEDDOUR** Tahar (1918) -**MEDJANI** Mokhtar (1918) -**MEGROUNE** Ammar (1918) -**MEKAKA** Salah (1918) -**MERAGI** El Hamel (1919) -**MEROUCH** Amar (1917) -**MESSERSCHMIDT** Alphonse (1914) -**MEZIANI** Ammar (1916) -**MONTACIE** Norbert (1915) -**MOUDJARI** Hocine (1918) -**NAÏMI** Abdallah (1915) -**NEMIS** Moussa (1918) -**NOUIOUE** Choiteur (1917) -**OUALI** Ali (1916) -**OUGHIDNI** Ammar (1918) -**POTIQUEUX** Marcelin (1916) -**QUILICHINI** Alexandre (1918) -**ROGGY** Albert (1915) -**ROGGY** Emile (1914) -**ROUABEI** Saâd (1917) -**ROUAGHI** Ali (1915) -**ROUALI** Messaoud (1918) -**SÂADNA** Rabah (1918) -**SÂÏD** Khemis (1917) -**SAKER** Mohammed (1915) -**SEGUENI** Mohammed (1918) -**SOUADKIA** Ahmed (1917) -**SOUHALIA** Larbi (1918) -**SOUAKLI** Saïd (1918) -**TOUZAN** Jean (1915) -**VOGLER** Pierre (1916) -**ZAHY** Tayeb (1914) -**ZERAIBIA** Rabah (1918) -

Nous n'oublions pas nos forces l'ordre victimes de leurs devoirs dans la région, dont :

Brigadier (67^e RA) SIXOU Gilbert (20 ans), tué à l'ennemi le 13 avril 1957 ;

Mais aussi : « Un nouveau forfait des Hors-La-Loi » .

« **MUSULMANS,**

Le Samedi 14 juillet, les prétendus "libérateurs" ont commis un nouvel et ignoble forfait.

Ils ont fait éclater une grosse bombe devant un moulin à blé à LA-ROBERTSAU, près de Constantine, à une heure où l'affluence était considérable.

En éclatant, cette bombe a fait de nombreuses victimes parmi les paisibles habitants musulmans du village qui venaient au moulin pour faire moudre un peu de blé pour nourrir leurs enfants.

Après l'explosion, on a relevé 17 morts, dont une fillette de 11 ans et plus de 20 blessés.

Quel crime ont commis ces Musulmans pour mériter un pareil sort ?

Est-ce là l'œuvre dite de "libération" des rebelles ?

Même les animaux n'ont pas échappé à la colère aveugle des Hors-La-Loi puisque dans cette affaire 27 mulets ont été déchiquetés.

Aujourd'hui, les Musulmans de LA-ROBERTSAU pleurent leurs morts et pansent leurs blessures. Mais ils ont compris que ceux qui prétendent les libérés ne sont que des lâches assassins »



EPILOGUE ES-SEBT

De nos jours (recensement 2008) = 15 266 habitants.



SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

- <http://encyclopedie-afn.org/Jemmapes - Ville>
- https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092
- <http://diarrassaada.alger.free.fr/l-mes-cartes-postales/Population/Est-algerien/Population-Est-Algerien.html>
- <http://www.sempere.info/BeniAmran/page-41-alsaciens-lorrains.html>
- <http://www.republiquedemacedoine.org/alger50new/images/alger-ouvrages/1873-situation-alsaciens-lorrains-guynemer-M.pdf>
- <http://guelma-france.fr/agriculture/communemixte1930.html>
- <http://alyc.fr/wp-content/uploads/2020/03/Jemmapes-60-janv-2003-.pdf>
- <http://tenes.info/nostalgie/LAROBERTSAU/LA ROBERTSAU Nouveau forfait des HLL>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaudio.rosso3@gmail.com]